

**COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2010 – PROCES VERBAL**

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants				
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	E	F. DEBONNE	P		N. LETELIER	P	M. MAZIRE	
AUPPEGARD	Jacques DEPREZ	P	D. LAPLACE	E		M. MORIN		H. CHAUSSAY	
AUZOUVILLE S/Saâne	Jacky GUERARD	P				C. TROPARDY		C. GRINDEL	
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	P		D. CHEVALIER		C. BESNARD	
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	E	J.M. ADAM	P	V. SERRE
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	P				L. CHAUVEL		A. LECAVELIER d E	
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P		G. VANESLSLANDE		A. LAVISSE	
GONNETOT	Brigitte RINCE	P				D. FRANCOIS		V. VERNEYRE	
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P				G. BLONDEL		C. CANU	
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	E		S. VASSEUR	P	P. JOURDAIN	
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	E		R. RIDEL		G. LACHELIER	
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	P				B. LEROY		V. GUERILLON	
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P				N. LEMOINE		M. MANTEAU	
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P				B. VARIN		B. DAS	
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P				F. HENNETIER		E. LHOMME	
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	P		R. DESCHAMPT		D. LEDRAIT	
LUNERAY	Martial HAUGUEL	P	G. AUGER	P	F. BONNANCY	P	N. LARDANS	C. VINCENT	
OMONVILLE	René HAVARD	P				R. VERGNORY		A. TRIBALLEAU	
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	P	J. VARRY	E		C. BENOIT	P	F. GRAVIER	
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P	C. AUCLERT	P		J.F. GRENET		H. DANIEL	
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	P				N. ROCHETTE		D. ROBIN	
ROYVILLE	Didier FERON	P				C. CLET		A. NOEL	
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P				J.M. RENARD		F. LEVASSEUR	
SAINTE DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P				M. DEVERRE		J. LEFEBVRE	
SAINTE MARDS	Jacques FERRAND	P				M. BOUQUET		G. LAVENAIRE	
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P				P. GOSSE		F. LIMARE	
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P				J. HALBOURG		P. DUFILS	
SASSETOT le MALGARDÉ	Jacques GUEROULT	P				E. LUCE		D. EVRARD	
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P	P. WALLER	P		A. ADAM		J.M. BRYEUX	
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P				E. LEFORESTIER		J. THIFAGNE	
VĒNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	E				J.P. NOBLESSE		L. BOUDIN	

P = Présent E = Excusé

Date de convocation : 16 mars 2010

Nombre de délégués : - en exercice : 45 - présents : 42 - votants : 43

Secrétaire de Séance

Monsieur DELARUE est désigné Secrétaire de Séance.

Pouvoir - Excusé:

Madame Josette AVENEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul MARET

Madame LEBOURG et Monsieur DALLE, excusés, sont remplacés par leur suppléant.

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 28 janvier 2010

A l'unanimité, le Conseil valide le procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 28 janvier 2010.

Rajouts à l'ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

- Commission Culture :

- Chantiers jeunes 2010
- Tortill'Art 2010
- Théâtre d'automne 2010

COMMUNICATION : MONSIEUR BLOC

Pays : état d'avancement

Les Présidents d'EPCI se sont réunis le 15 mars dernier pour souligner la nécessité de valider la création d'un syndicat mixte qui aurait compétence pour le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) qui conditionne l'avancement et le financement des zones d'activités.

Il appartient désormais au Syndicat mixte Terroir de Caux de décider de délibérer prochainement sur le retrait de la compétence SCOT de ses statuts.

Dieppe Informations Services (DIS)

Dieppe Informations Services est une association d'accès aux droits et d'aide aux victimes composée d'une trentaine de bénévoles. Accueillant de nombreux résidents de la Communauté de communes, elle sollicitait, par un courrier du 22

octobre, une modeste subvention de fonctionnement pour l'année 2010.

A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer à Dieppe Informations Services une subvention s'élevant à 250 € et d'informer les administrés des services proposés par cette association (site internet).

France ADOT 76

L'association France ADOT a pour but de promouvoir et d'encourager le don d'organes. L'association demande le soutien des collectivités pour diffuser l'information dans les collèges, lycées, entreprises, associations et lieux publics. Elle sollicite par ailleurs une subvention.

A l'unanimité, le Conseil décide de soutenir cette association par la diffusion d'informations.

FONCTIONNEMENT DE LA CCSV : MONSIEUR BLOC

Syndicat des Bassins versants Saône, Vienne et Scie

Le syndicat, actuellement hébergé par la commune d'Offranville, souhaite s'implanter à Bacqueville en Caux, point plus centralisé de son secteur d'actions. Ses besoins s'élèvent à 4 ou 5 bureaux avec espace d'archivage et garage.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- valider la mise à disposition de locaux (5 bureaux, un espace d'accueil, un garage) au Syndicat de Bassins versants Saône, Vienne et Scie
- valider le montant de l'indemnité d'occupation : 450 € par mois, charges comprises
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents.

Il est précisé que les petits travaux d'aménagement seront à la charge du Syndicat des Bassins versants.

Conseiller du tri – Renouvellement du contrat de Sébastien PADE

Suite au départ de Monsieur Fabien JACOB, Conseiller du tri, le 27 mai 2009, le Conseil a décidé de procéder à l'embauche d'un nouveau Conseiller du tri Monsieur Sébastien PADE à compter du 1^{er} novembre 2009 en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour une durée de 6 mois.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- reconduire ce contrat dans les mêmes conditions pour une durée de 18 mois, du 1^{er} mai 2010 au 31 octobre 2011,
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents, dont le CAE.

Bâtiment Albert Jean : rénovation du bâtiment destiné aux Restaurants du Coeur

Suite à la rencontre des Restaurants du Cœur et à la prise en compte de leur demande, les estimatifs des travaux ont été mis à jour :

- Lot charpente : 7 181.95 € HT
- Lot toiture : 13 803.58 € HT (bac-acier éco-isolant)
- Lot électricité : 4 094.50 € HT
- Lot menuiserie : 6 312.30 € HT
- Lot maçonnerie : 6 568.80 € HT (+500 € HT estimé pour un devis non transmis)
- Lot plomberie : 1 212.02 € HT

TOTAL : 39 673.15 € HT

Les travaux de peinture et de placoplâtre seront effectués par les Restaurants du Cœur, les matériaux (à l'exception de la peinture) étant acquis par la Communauté de communes (montant estimé à 8 000 €).

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- valider cet estimatif
- autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation et de retenir l'offre la mieux-disante
- autoriser Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition annuelle des locaux, à titre gracieux, renouvelable par tacite reconduction
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents.

Embauche à mi-temps d'une secrétaire pour assurer des remplacements dans les Communes

Depuis plusieurs années, les Maires mettent en évidence un problème de remplacement des secrétaires de Mairies pendant les congés (annuels ou maternité) ou un arrêt maladie.

Pour y pallier, le Conseil, à l'unanimité, décide d'embaucher une secrétaire pendant une durée hebdomadaire de 17.5/35^{ème}, les conditions de ce recrutement étant à définir ultérieurement.

ACTION ECONOMIQUE : MADAME LEBOURG

Hôtels d'entreprises - Marché de maîtrise d'œuvre

La Commission d'Appel d'Offres a étudié, le 1^{er} mars dernier, les plis du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux hôtels d'entreprises de 500 m² identiques constitués de deux cellules modulables de 250 m²

chacune.

Après analyse détaillée des offres, il est nécessaire que la Commission d'Appel d'Offres se réunisse de nouveau.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE : MONSIEUR HAVARD

Pass Foncier : subvention au primo accédant

A l'unanimité, le Conseil décide de valider le dossier suivant :

MR et Mme HUCHON Christophe, 1 enfant
 demeurant : 26 impasse des Ecuyers 76810 LUNERAY
 projet de construction : Rue de l'Eglise 76810 GREUVILLE
 subvention : 3.000 €

Demande de subvention à la rénovation destinée au marché locatif

A l'unanimité, le Conseil décide de valider les dossiers suivants :

- Propriétaire : Commune de Greuville
 Localisation : logements communaux
 Actuellement loués et engagement de 9 ans
 Nature des travaux : remplacement des menuiseries
 Montant des travaux : 17 922.06 € HT
 Montant maximum de la subvention : 896 €

- Propriétaire : Commune de Thil-Manneville
 Localisation : logement communal
 Actuellement loué et engagement de 9 ans
 Nature des travaux : remplacement des menuiseries et de couverture
 Montant des travaux : 23 189.58 € HT
 Montant maximum de la subvention : 1 160 €

TOURISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE : MONSIEUR FAUVEL

Programme des travaux 2010 sur la rivière Vienne

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- valider le programme des travaux suivant et le plan de financement :
 - Restauration de 10 abreuvoirs : 23 920 € TTC
 Subventions : 60% du TTC
 Participation des riverains : 4 784 €
 Participation de la CCSV : 4 784 € TTC
 - Talutage de berge et redynamisation du cours d'eau à Bacqueville en Caux-Lamberville : 17 000 €
 Subventions : 60% du TTC
 Participation de la CCSV : 6 800 € TTC
 - Mise en place de clôture à Lamberville et Bacqueville en Caux : 7 846 € TTC
 Subventions : 60% du TTC
 Participation des riverains : 1 569 €
 Participation de la CCSV : 1 569 € TTC
- autoriser Monsieur le Président à demander les subventions et à signer tous documents.

ENVIRONNEMENT : MONSIEUR HAUGUEL

Département et ADEME – Plan de prévention des déchets

Le 3 décembre 2009, le Conseil s'est engagé à adopter au plus tard le 31 décembre 2010 un programme local de prévention des déchets, condition nécessaire pour solliciter et obtenir des aides du Département.

A l'unanimité, le Conseil décide de déléguer au SMITVAD la réalisation du plan de prévention des déchets.

Nouvelle déchetterie – acquisition du terrain

Le 15 octobre 2009, le Conseil a décidé d'acquérir 10 000 m² à Gueures au lieu-dit des Hauts Près sur la parcelle cadastrée AH 431 au prix de 5 € du m² HT hors frais de notaire et de géomètre.

Il est proposé au Conseil de préciser le contenu de cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de préciser que la surface de la parcelle à acquérir est de 10 000 m² environ.

Avenants au marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles : annulation

Le 3 décembre dernier, le Conseil a validé les avenants suivants correspondants à des prestations supplémentaires au marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles :

- collecte des commerçants de Luneray le vendredi : 1 196. € HT/mois soit 14 352 € HT / an
 - collecte du marché de Luneray le dimanche : 905 € HT / mois soit 10 860 € HT / an
 - collecte des commerçants de Bacqueville en Caux : 186 € HT / mois soit 2 232 € HT / an
- TOTAL : 27 444 € / an

Ces avenants représentant plus de 5% du montant du marché, l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres doit être obtenu.

Le montant de ces avenants étant jugé trop élevé, le Conseil, à l'unanimité, décide d'annuler ces avenants.

VOIRIE : MONSIEUR MARET

Programme des travaux 2010

Après que les Communes aient délibéré sur la mise à disposition de ces voies d'intérêt communautaire, Le Conseil communautaire décide de :

- valider le programme des travaux d'investissement suivant :

Enrobés à chaud

- Auppegard – VC 2 - Route du Thil Manneville – 3 530 m² - Estimatif : 52 950 € HT
- Thil Manneville – VC9 – Route d'Auppegard – 4 484 m² - Estimatif : 67 260 € HT
- Luneray – VC 42 – rue Bill Coleman – 300 m² - Estimatif : 5 000 € HT

Reprofilage et enduits superficiel

- Auppegard – VC 403 – Route d'Hyberville – 1 437 m² - Estimatif : 16 523 € HT
 - Saint Ouen le Mauger – VC 1 Route du Bois Lambert – 3 185 m² - Estimatif : 36 628 € HT
 - Autre voie : 21 639 €
- TOTAL : 200 000 € HT

- valider le programme des travaux d'entretien (enduits superficiels) suivant :

- Gruchet Saint Siméon – VC 407 - Rue André Lecomte – 7 030 m² - Estimatif : 10 545 € HT
 - Gueures – Rue de Rivoli – 1 660 m² - Estimatif : 2 490 € HT
 - Lamberville – VC 406 – Route de la Mairie – 9 367 m² - Estimatif : 14 051 € HT
 - Omonville – VC 406 – Route de Varenville – 2 930 m² - Estimatif : 4 395 € HT
 - Sassetot le Malgardé – VC 1 – Rue de l'Eglise – 1 085 m² - Estimatif : 1 628 € HT
 - Sassetot le Malgardé – VC 1 – Grande Rue – 3 080 m² - Estimatif : 4 620 € HT
 - Sassetot le Malgardé – VC 1 Route de Beauville – 1 065 m² - Estimatif : 1 598 € HT
 - Sassetot le Malgardé – Rue de la Mairie – 1 910 m² - Estimatif : 2 865 € HT
 - Sous-total : 28 127 m² - Estimatif : 42 192 € Ht soit 50 462 € TTC
 - Autre voie 2 529 m² - Estimatif : 3 794 € HT soit 4 538 € TTC
- TOTAL : 55 000 € TTC

- autoriser Monsieur le Président à demander les subventions auprès du Département pour les travaux d'investissement

- lancer une consultation et retenir l'offre la mieux-disante

- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents

Groupement de commandes 2010

Prochainement, il va être proposé aux Communes de participer au groupement de commandes pour la fourniture et la mise en place d'enrobés à froid et d'enduits superficiels sur les voies communales.

Suite à la réception des réponses des Communes, le Conseil, à l'unanimité décide de :

- autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation, pour le groupement de commandes, pour la fourniture et la mise en place d'enduits superficiels et de retenir l'offre la mieux disante ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents.

CULTURE : MONSIEUR DALLE

Appel à projets 2010

Avec une voix contre, le Conseil décide de valider les projets suivants :

- Quiberville OmniSport section de Randonnée – randonnée de 3 jours en Allemagne du 23 au 25 juin 2010 – Montant : 500 €
- « Sur la Route du Jam Potatoes » - 2 soirées jazz à tarif réduit destinées aux jeunes à Ambrumesnil le 14 mai 2010 et Gruchet Saint Siméon le 28 mai 2010 – Montant : 1 500 €

- Union Sportive de Luneray – Création d'un centre d'animation de football féminin mobilisant 20 jeunes filles du territoire – Montant : 800 €
- Centre d'Information et de Secours de Luneray – Formation des sapeurs pompiers volontaires de la région – Montant : 800 €
- Création d'une chorale d'enfants « Les mini Croches » mobilisant 20 à 25 enfants du territoire tous les mardis à Gruchet Saint Siméon – Montant : 700 €
- Union Sportive de Bacqueville en Caux - Acquisition de buts amovibles – Montant : 500 €
- Comité des fêtes de Lamberville – Journée nationale du don d'organes les 10 et 11 juin 2010 en partenariat avec les clubs vélo locaux – Montant : 1 000 €.

Subventions bibliothèques 2010

A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer aux bibliothèques une subvention de fonctionnement s'élevant à 15 € par adhérent résidant sur le territoire. Le montant total 2010 des subventions s'élève à 36 675 € réparti ainsi :

COMMUNES	Nb d'adhérents résidant dans le CCSV	Subvention
Auppegard	92	1 380
Avremesnil	63	945
Bacqueville en Caux	804	12 060
Crasville	63	945
Gueures	217	3 255
Luneray	868	13 020
Omonville	72	1 080
Quiberville sur Mer	266	3 990
TOTAL	2 445	36 675

Il est noté qu'il serait pertinent que les fonds documentaires soient mutualisés.

Monsieur le Président précise que cette question a déjà été évoquée. Seulement, les moyens humains (des bénévoles sauf à Bacqueville en Caux et à Luneray) de la plupart d'entre elles ne sont pas suffisants pour envisager une gestion informatique des bibliothèques. Néanmoins, la remarque est pertinente.

Chantiers jeunes bénévoles 2010

En 2009, la Communauté de communes a organisé les chantiers jeunes bénévoles pendant 2 semaines. Ainsi 9 jeunes ont participé, le temps d'une semaine à cette activité écocitoyenne.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- reconduire cette action en 2010
- autoriser Monsieur le Président à demander des subventions
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents

Tortill'Art 2010

Le Tortill'Art est le festival culturel intercommunal qui a pour objectifs de rendre accessible la Culture en milieu rural (proximité et tarifs attractifs) et de valoriser un élément vecteur d'identité : le tortillard qui sillonnait le territoire.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- reconduire cette action en 2010
- autoriser Monsieur le Président à demander des subventions
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents

Théâtre d'automne 2010

Le Théâtre d'automne, festival organisé en novembre, a pour objectif de rendre accessible la Culture en milieu rural (proximité et tarifs attractifs).

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- reconduire cette action en 2010 :
 - en diffusant 3 spectacles les vendredis à Gueures
 - en signant une convention de partenariat avec la DRAC, l'Inspection

Académique et le Relais pour mettre en place des ateliers sur le territoire pendant l'année scolaire 2010-2011

- autoriser Monsieur le Président à demander des subventions
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents, dont la convention de partenariat sous réserve de l'obtention des subventions attendues par les partenaires.

FINANCES : Monsieur HAVARD

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LUNERAY**Budget primitif 2010**

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif Zone d'activités de Luneray 2010 s'élevant à 451 704 € en section de fonctionnement et 535 377 € en section d'investissement.

Cf. Document sur table lors du Conseil.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE BACQUEVILLE EN CAUX**Budget primitif 2010**

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif Zone d'activités de Bacqueville en Caux 2010 s'élevant à 787 678 € en section de fonctionnement et 554 112 € en section d'investissement.

Cf. Document sur table lors du Conseil.

BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER RELAIS**Approbation du compte administratif 2009**

Le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de Monsieur DELARUE.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur HAVARD, Vice-Président en charge des Finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés		16 810.13	28 910.08		28 910.08	16 810.13
Opération de l'exercice	16 036.35	46 719.78	30 681.38	28 910.08		
TOTAUX		30 683.43	1 771.30		1 771.30	30 683.43
Résultats de clôture		47 493.56	30 681.38		30 681.38	47 493.56
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		47 493.56	30 681.38		30 681.38	47 493.56

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats 2009

Le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de Monsieur BLOC, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de constater que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 47 493.56 € et décide de l'affectation des résultats de la manière suivante :

Résultats de fonctionnement :	
A/ Résultat de l'exercice	30 683.43
B/ Résultats antérieurs reportés	16 810.13
C/ Résultats à affecter (A+B)	47 493.56
D/ Solde d'exécution d'investissement :	
(D001 besoin de financement)	30 861.38
(R001 excédent de financement)	
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00
Besoin de financement / Excédent de financement	
Besoin de financement (D+E)	30 681.38
Affectation (=C)	47 493.56
Affectation en réserve R1068 (mini pour couvrir besoin de financement)	30 681.38
Report en fonctionnement R002	16 812.18
Déficit reporté D001	30 681.38

Budget primitif 2010

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif Atelier relais 2010 s'élevant à 62 183 € en section de fonctionnement et 65 244 € en section d'investissement.

Cf. Document sur table lors du Conseil.

BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Approbation du compte administratif 2009

Le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de Monsieur DELARUE.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur HAVARD, Vice-Président en charge des Finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés		59 723.29	2 130.23		2 130.23	59 723.29
Opération de l'exercice	1 058 958.30	1 063 650.50	5 320.34	10 286.52		
TOTAUX		4 692.20		4 966.18		9 658.38
Résultats de clôture		64 415.49		2 835.95		67 251.44
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		64 415.49		2 835.95		67 251.44

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats 2009

Le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de Monsieur BLOC, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de constater que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 64 415.49 € et décide de l'affectation des résultats de la manière suivante :

Résultats de fonctionnement :	
A/ Résultat de l'exercice	4 692.20
B/ Résultats antérieurs reportés	59 723.29
C/ Résultats à affecter (A+B)	64 415.49
D/ Solde d'exécution d'investissement :	
(D001 besoin de financement)	
(R001 excédent de financement)	2 835.95
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement / Excédent de financement	0.00
Besoin de financement (D+E)	0.00
Affectation (=C)	64 415.49
Affectation en réserve R1068 (mini pour couvrir besoin de financement)	0.00
Report en fonctionnement R002	64 415.49
Déficit reporté D001	0.00

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) 2010

Avec 3 voix contre et une abstention, le Conseil communautaire décide de valider les montants de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2010 établis ainsi :

Catégories de redevables	Montant 2010
Résidence principale - 1 personne	133
Résidence principale – 2 personnes et plus	167
Résidence secondaire	167
Gîte	167
Camping - 1 emplacement	43
Commerçant, artisan, agriculteur, service, profession libérale n'ayant pas leur activité professionnelle à la même adresse que leur résidence principale	167
Maison de retraite	336
Hôtel, restaurant	501
Cantine	336
Salle des fêtes	336

Budget primitif 2010

Cf. Document sur table lors du Conseil.

Faute d'être équipée d'une déchetterie sur son territoire, la Communauté de communes a mis en place des services de proximité coûteux : la collecte des déchets verts sur 4 plateformes (53 000 €) et la collecte en porte à porte des encombrants (41 000 €). Ces services, inexistant sur les autres territoires, représentent 94 000 € soit 14 € par foyer.

Le Conseil communautaire a fait le choix pour 2010 de ne pas remettre en cause les collectes des déchets verts et des encombrants. A l'unanimité, il a voté le budget primitif Ordures ménagères 2010 s'élevant à 1 213 258 € en section de fonctionnement et 22 697 € en section d'investissement.

La progression des dépenses est essentiellement liée à l'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles (passant de 64.50 € à 75 € la tonne).

La Collectivité se donne comme priorité de trouver d'autres solutions techniques moins coûteuses pour le transport et le traitement des déchets verts dès 2011.

BUDGET PRINCIPAL

Approbation du compte administratif 2009

Le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de Monsieur DELARUE.

A l'unanimité, le Conseil décide de :

- délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur HAVARD, Vice-Président en charge des Finances, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés		2 044 293.87	65 750.60		65 750.60	2 044 293.87
Opération de l'exercice	2 042 772.32	2 342 345.93	215 957.01	110 795.79		
TOTAUX		299 573.61	105 161.22		105 161.22	299 573.61
Résultats de clôture		2 343 867.48	170 911.82		170 911.82	2 343 867.48
Restes à réaliser			269 686.34		269 686.34	
TOTAUX CUMULES		2 343 867.48	440 598.16		440 598.16	2 343 867.48

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats 2009

Le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de Monsieur BLOC, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de constater que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 343 867.48 € et décide de l'affectation des résultats de la manière suivante :

Résultats de fonctionnement :	
A/ Résultat de l'exercice	299 573.61
B/ Résultats antérieurs reportés	2 044 293.87
C/ Résultats à affecter (A+B)	2 343 867.48
D/ Solde d'exécution d'investissement :	
(D001 besoin de financement)	170 911.82
(R001 excédent de financement)	
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement / Excédent de financement	269 686.34
Besoin de financement (D+E)	440 598.16
Affectation (=C)	2 343 867.48
Affectation en réserve R1068 (mini pour couvrir besoin de financement)	440 598.16
Report en fonctionnement R002	1 903 269.32
Déficit reporté D001	170 911.82

Budget primitif 2010

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif 2010 du budget principal s'élevant à 2 812 241 € en section de fonctionnement et 3 565 317 € en section d'investissement.

Cf. Document sur table lors du Conseil.

IL VA PRINCIPALEMENT FINANCER :

- LES INVESTISSEMENTS SUIVANTS :

Hôtel communautaire – 297 000 € :

- l'acquisition des locaux occupés par la Communauté de communes : 250 000 €
- la rénovation d'un bâtiment mis à la disposition des Restaurants du Cœur : 47 000 €

Pour entreprendre – 2 296 000 € :

- la construction de deux hôtels d'entreprises à Bacqueville en Caux et Luneray : 1 673 700 €
- la construction d'un Office de Tourisme communautaire à Quiberville sur Mer : 358 000 €
- les travaux d'investissement sur la voirie d'intérêt communautaire : 250 000 €
- le soutien au dernier commerce multiservice : 15 000 €

Pour se loger - 356 000 € :

- le financement de 3 petites unités médicalisées destinées aux personnes âgées à Brachy, Avremesnil, et Bacqueville en Caux : 186 000 €
- le financement de plus de 40 dossiers « Pass Foncier », plus connu sous le slogan « Propriétaire de ma maison pour 15 € par jour » : 150 000 €
- l'aide à la rénovation de logements destinés au marché locatif : 20 000 €

Pour préserver - 200 000 € :

- l'acquisition d'un terrain et des études pour la création d'une déchetterie sur le territoire : 130 000 €
- travaux d'aménagement sur la rivière : 70 000 €

- LES SERVICES SUIVANTS :

La Taxe Professionnelle aux Communes - 1 182 000 € :

- le reversement des montants 2002 de la taxe professionnelle aux Communes : 1 182 000 €

Pour fonctionner - 460 000 € :

- les frais de personnel: 360 000 €
- les frais de fonctionnement : 100 000 €

Pour entreprendre – 158 000 € :

- la subvention à l'office de tourisme (accueil, promotion touristique et animation) : 66 000 €
- la subvention au syndicat mixte Terroir de Caux (promotion touristique) : 62 000 €
- les cotisations aux missions locales (emplois), à Alizé (développement des entreprises) et Seine Maritime Expansion (accompagnement des collectivités et des entreprises) : 30 000 €

Pour préserver - 70 000 € :

- les travaux d'entretien sur la voirie d'intérêt communautaire : 70 000 €

Pour la Petite Enfance, le Sport et la Culture – 316 000 € :

- la subvention à la crèche halte-garderie : 100 000 €
- les centre de loisirs sans hébergements 3-6 ans : 65 000 €
- la subvention aux bibliothèques : 36 700 €
- la subvention à l'école de musique : 28 760 €
- le ticket sports, le ludisport : 26 700 €
- le Tortill'Art : 20 000 €
- le Théâtre d'automne et atelier dans les écoles : 13 500 €
- l'appel à projets pour les associations et les réductions aux enfants pour pratiquer une activité : 9 500 €
- les activités 0-6 ans du mercredi: 5 500 €
- les chantiers jeunes : 5 400 €
- la subvention au Quiberville Yachting Club – réduction sur les stages pour les habitants : 5 000 €

POUR FINANCER SES DEPENSES, LES PRINCIPALES RECETTES DE LA COLLECTIVITE SONT :

Ses ressources « propres » - 1 046 000 € :

- les dotations de l'Etat : 856 000 €
- la Taxe Professionnelle Unique (1 290 000 €) reversée en grande partie aux Communes membres (1182 000 €), les fonds de compensation liés à la Taxe Professionnelle (48 500 €), soit un reliquat s'élevant à 156 500 €
- les produits des services et loyers : 33 500 €

Les subventions – 1 231 500 €

- les subventions d'équipement : 1 139 000 €
- les subventions de fonctionnement : 92 500 €

Le fonds de compensation de la TVA – 375 000 €

- le fonds de compensation de la TVA : 375 000 €

Autres recettes (autofinancement ou emprunt)

QUESTIONS DIVERSES : MONSIEUR BLOC

Prochaine réunion de Conseil

Dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle (TP), les Collectivités qui percevaient cet impôt local doivent, pour le 15 avril 2010 au plus tard, voter un nouveau taux : le taux relais.

Le Conseil communautaire se réunira donc jeudi 15 avril prochain à 18h à la salle des fêtes de Saint Pierre Bénouville.

Pendant cette réunion, la réforme de la TP sera présentée et le vote du taux relais réalisé.

La prochaine réunion de Bureau a lieu lundi 12 avril au siège de la Communauté de communes.